

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 septembre 2024

DELIBERATION N° 2024/139

SERVICE DE NAVETTES TOURISTIQUES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON - APPROBATION DU DCE (DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES) - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES POUR UNE DUREE MAXIMALE DE 4 ANS

Date de convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26
Présents : 18
Absent(s) : 8
- dont suppléé(s) : 1
- dont représenté(s) : 4

Résultat du vote :

Votants : 23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont « abstentions » : 0

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **MARTIN** Jacques, **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

EXCUSES :

Mme **BARDIN** Régine (*pouvoir à OKROGLIC Dominique*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BANCILLON BOË Fabienne*), **FORTOUL** Jacques (*pouvoir à PELLOUX Jacques*), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*) et **OLIVERO** Albert (*suppléé par MARTIN Jacques*).

ABSENTS :

Mmes **BLATTMANN** Sabine et **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène.

**OBJET : SERVICE DE NAVETTES TOURISTIQUES DANS LA VALLEE DE L'UBAYE
SERRE-PONÇON – APPROBATION DU DCE (DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES) - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EN
VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES
POUR UNE DUREE MAXIMALE DE 4 ANS**

Exposé des motifs :

Afin d'assurer la continuité du service de navettes touristiques, il convient de lancer un appel d'offres visant la passation d'un marché de prestation de service.

Le service des navettes touristiques est un service de transport qui permet de répondre aux besoins des visiteurs de se rendre sur les sites attractifs du territoire. Il devra être déployé dès décembre 2024, à l'ouverture en continu des stations de ski.

La prestation se décompose en trois lots :

- LOT 1 : Navettes touristiques/stations,
- LOT 2 : Navettes thématiques,
- LOT 3 : Navettes intersaison (option)

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2, R2124-2, R2161-1 à R2161-5,

VU le dossier de consultation des entreprises qui lui est présenté ;

CONSIDERANT que le coût global du service sur quatre ans est estimé à **1 600 000 € TTC** ;

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse et Services au Public réunie le 17 septembre 2024 ;

Sur proposition d'Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente en charge du pôle « cadre de vie »,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée **d'un an**, renouvelable par tacite reconduction pour trois années supplémentaires **soit au total 4 ans**.
- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises qui lui est présenté.
- **AUTORISE** la Présidente à engager les actions prévues, à lancer les marchés et à signer tout document afférent à la procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution de la prestation de service ;
- **AUTORISE** la Présidente à intervenir avec l'entreprise déclarée adjudicataire par la commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure de consultation.
- **S'ENGAGE** à inscrire aux Budgets de la Communauté 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 les crédits nécessaires au paiement de ces prestations.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.



Signature :

Signé par : Elisabeth JACQUES
Date : 26/09/2024
Qualité : Présidente



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.